

Eléments de contrôle réglementaire - AFGSU niveau 2 (initiale et recyclage)

1. Nombre de participants entre 4 et 12 personnes maximum.
2. Contrôle de la dernière attestation obtenue de niveau 2 (dans le cadre d'un recyclage) :
 - ✓ Moins de 4 ans sauf dérogation en vigueur :
 - Toutes personnes ayant suivi sa dernière formation en 2018 – délai allongé jusqu'en 2024 (de mois à mois)
 - ✓ A partir de 2019, la validité des 4 ans redevient la règle.
3. Contrôle fonction du stagiaire (non professionnel de santé) :

	Quel AFGSU pour quel professionnel ? <i>Référence : arrêté du 30 décembre 2014 modifié par l'arrêté du 1^{er} juillet 2019 et du 16 mars 2021 relatif à l'AFGSU</i>	
AFGSU 2	Professionnels exerçant une des professions de santé mentionnée dans la quatrième partie du code de la santé publique et aux étudiants inscrits dans une université, une école ou un institut de formation préparant à l'obtention d'un diplôme en vue de l'exercice de l'une de ces professions de santé. Cette attestation est également ouverte aux personnes titulaires ou en cours de formation du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique, d'accompagnant éducatif et social mentionnée à l'article D. 451-88 du code de l'action sociale et des familles, du diplôme d'assistants de régulation médicale, aux assistants médicaux, aux préleveurs sanguins en vue d'examens de biologie médicale et aux auxiliaires ambulanciers.	
4ème partie du CSP Livre 1^{er} : Professions médicales	Titre III	Médecin
	Titre IV	Chirurgien-dentiste
	Titre V	Sage-femme
4ème partie du CSP Livre II : Professions de la pharmacie et de la physique médicale	Titre II	Pharmacien
	Titre IV	Préparateur en pharmacie / Préparateur en pharmacie hospitalière
	Titre V	Physicien médical

4ème partie du CSP Livre III : Auxiliaires médicaux	Titre I	Infirmiers (IDE, IBODE, IADE, PUER, IPA)
	Titre II	Kinésithérapeute Pédicure-podologue
	Titre III	Ergothérapeute Psychomotricien
	Titre IV	Orthophoniste Orthoptiste
	Titre V	Manipulateur d'électroradiologie médicale Technicien de laboratoire médical
	Titre IV	Audioprothésiste Opticien-lunetier Prothésiste : orthoprothésistes, oculariste, épithésistes Orthésiste : podo-orthésiste, orthopédiste-orthésiste
	Titre VII	Diététicien
	Titre IX	Aide-soignant Auxiliaire de puériculture Ambulancier Assistant dentaire
Professions hors 4ème partie du CSP relevant de l'AFGSU 2		Accompagnant éducatif et social (AES) = anciennement Aide médicopsychologique (AMP) et Auxiliaire de vie sociale (AVS)
		Assistant de régulation médical
		Assistant médical
		Préleveur sanguin
		Auxiliaire ambulancier

▶ ATTENTION : il est interdit de délivrer une attestation de niveau 2 au personnel non soignant et qui ne figure pas sur cette liste.